RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

# ZONE DE DISTRIBUTION : ALLASSAC BOURG

## Conclusion sanitaire

**2024**

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
L'eau distribuée présente des concentrations en NN-Dimethylsulfamide supérieures à la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs sanitaires définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours.
Non conformités ponctuelles pour le paramètre conductivité, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.
Un dépassement du paramètre chlorure de vinyle monomère a été relevé. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).

## Indicateur global de qualité

**C**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

## Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 5 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3482 personnes sur 1 commune (ALLASSAC). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ BRIVE » qui assure l'exploitation du réseau.

## Quelques conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

## Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **27/03/2025**

UDI **019001519**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE

**A** — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

### NITRATES

**A** — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **6,33 mg/L**
Valeur maxi : **7,7 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**C** — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **49**
Conformité : **65 %**
Nombre de substances recherchées : **181**
Valeur maxi : **0,2 microgramme/L (n,n-dimethylsulfamide)**
Substance(s) non conforme(s) : **n,n-dimethylsulfamide**

### CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

**A** — Dépassement de la limite : non représentatif de la totalité du réseau

Elément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0,289 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,85 microgramme/L**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### PH

Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **7,45 unité pH**
Valeur maxi : **7,9 unité pH**

### ALUMINIUM

Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **9 microgramme/L**
Valeur maxi : **9 microgramme/L**

### CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité ponctuellement non respectée

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **183 microS/cm**
Valeur maxi : **258 microS/cm**

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Corrèze ARS Nouvelle Aquitaine - 4 Rue du 9 Juin 1944 19000 Tulle
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr